

GROUPAMA NORD EST  
AGENCE PRODUCTION - TSA 30003  
51093 REIMS CEDEX  
Tél : 03 26 97 30 30 (coût d'un appel local)

CLIMAT SUR FRANCE  
10 RUE GUSTAVE EIFFEL  
10120 ST ANDRE LES VERGERS

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 44679404  
N° souscripteur : 16547159E  
N° contrat : 165471590025

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE  
POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**  
**GROUPAMA NORD-EST**

---

Atteste que CLIMAT SUR FRANCE - n° SIRET : 84285526400029 - 10 RUE GUSTAVE EIFFEL 10120 ST ANDRE LES VERGERS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISES n° 16547159E-0025 à effet du **01/01/2024**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2024** et le **31/12/2024**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

**V.R.D**

- V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers)

Réalisation de réseaux de canalisations, de systèmes d'assainissement autonome, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Cette activité comprend la pose de revêtement de sol pour les aires de jeux extérieurs et les sols sportifs extérieurs.

Elle comprend la réalisation de jardins, d'espaces verts et d'aménagements paysagers :

- pose de bordures, de dallages, de pavages,
- maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,
- installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,
- éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires.



N° souscripteur : 16547159E

**Cette activité ne comprend pas la réalisation de drainage agricole et d'irrigation.**

### **COUVREUR**

- Couverture

Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage sans isolation.

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,
- pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccord d'étanchéité,
- réalisation de bardages verticaux **et vêtements**,
- éléments de charpente non assemblés.

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 150 m<sup>2</sup> par chantier.**

**Seule la pose de capteurs solaires thermiques est visée dans le métier de couvreur. La pose de panneaux photovoltaïques relève du pack NTE – PHOTOVOLTAÏQUE.**

### **CHAUFFAGISTE – CLIMATICIEN**

- Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations :

- de production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les **POELES**,
- de production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

**Ne sont pas comprises :**

- **la réalisation du système de captage géothermique,**
- **la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,**
- **la réalisation d'inserts et de cheminées.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

- Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air



N° souscripteur : 16547159E

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.

Cette activité comprend les travaux de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

**Ne sont pas comprises :**

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,
- la réalisation d'inserts et de cheminées.

### **PLOMBIER**

- Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

- de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- des appareils sanitaires,
- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz,
- de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs,
- de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

**Ne sont pas comprises :**

- la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

**Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.**

### **ÉLECTRICIEN**

- Électricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, **hors pose de capteurs solaires.**

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C),
- l'installation de groupes électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,



N° souscripteur : 16547159E

- l'installation de système domotique et immotique y compris la gestion centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux de :

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

**Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.**

### **PEINTRE**

- Peinture

Réalisation de peinture, y compris les revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral (RPE et RSE), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales, y compris les plafonds tendus.

Cette activité comprend les travaux de :

- menuiserie intérieure (à titre accessoire),
- revêtements faïence, (à titre accessoire),
- enduits décoratifs intérieurs,
- nettoyage, sablage, grenailage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur.

**Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité, et les sols coulés.**

### **PLÂTRIER / PLAQUISTE**

- Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

### **SPÉCIALISTE DE L'ISOLATION**

- Isolation thermique - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

**Vous bénéficiez également du ou des packs(s) suivant(s) :**

### **NTE – PHOTOVOLTAÏQUE**

Dans le cadre du ou des métiers que vous avez déclaré exercer, vous réalisez des travaux de :

- mise en œuvre des capteurs solaires photovoltaïques,
- installations et branchements électriques associés,
- raccordement au réseau public,



N° souscripteur : 16547159E

- raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
- raccordement et mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants,
- protection contre la sur tension, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité.

Dans ce cadre, vous réalisez les techniques suivantes :

- Installations photovoltaïques constituées de panneaux de modules rigides : réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides.

Cette activité comprend également l'étanchéité correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, de l'intégration avec les éléments assurant le clos et le couvert, ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :

- renforcement de structures existantes,
- installation de systèmes de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- réalisation d'écrans de sous-toiture.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.





N° souscripteur : 16547159E

<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS DE GARANTIE</b> Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
<b>RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 2 000 000 € par année d'assurance
<b>DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	
	20 % du coût total de la construction, sans pouvoir excéder 150 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 6 pages.

Fait à Reims, le 23 janvier 2024

Pour la Caisse Locale, par délégation :  
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

